



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 26 mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 026-212600886-20250324-DELIB2025_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.09 Séance du 24 mars 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 24 mars 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 mars 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à M. Pascal BERRANGER, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY à M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE à Mme Marina THON, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 18

M. Jean-Michel SARZIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Établissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises – Année 2026

Rapporteur : Christian GAUTHIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la Loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

Vu la Loi n° 81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 3 février 2025, fixant, pour l'année 2026, à 5 le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel dans le département ;

Il convient donc d'établir, pour l'année 2026, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

Le nombre de personnes à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 15 personnes.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DÉCIDE** que Monsieur le Maire sollicite quatre personnes pour procéder au tirage au sort de quinze noms destinés à l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour le jury d'assises :

	NOM - PRENOMS	DATE DE NAISSANCE
1	DEL BARRIO Laurence	19/02/1983
2	GUILLOT Vincent	11/06/1985

3	MORENO épouse BARRUYER Sindie	24/10/1979
4	MOTTET Chantal	25/02/1957
5	GRIMONT Samantha	26/01/1998
6	FAYARD Aurélien	18/07/1990
7	VERMEILLE Gabriel	29/06/1967
8	IFRI Omar	12/04/1977
9	REY épouse REVIRAND Hélène	04/02/1958
10	DELIAUD Damien	30/07/1971
11	TORRES Manuel	04/02/1957
12	MENDEZ Laura	19/05/2000
13	GOMES Marie-Christine	12/02/1972
14	VINGATAMALE épouse RICHARD Jessica	10/06/1982
15	SANCHEZ Olivier	04/01/1970

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

